



## Numéro de SIRET

-----  
Par Lias

Bonjour,

J'ai créé une association pour proposer des ateliers de bien-être.

Je vais intervenir auprès d'un CCAS pour une prestation de service rémunérée (pour rembourser mes frais).

Ils me demandent un numéro de SIRET.

J'ai vu qu'il y avait trois démarches différentes pour l'obtenir: mais je ne sais pas laquelle choisir car ce n'est pas une demande de subvention, ni pour l'emploi d'un salarié et je ne suis pas assujetti à la TVA.

Quelle option je dois choisir?

Si je choisis pour une demande de subvention, est-ce que plus tard, je pourrais prendre un salarié avec le numéro de SIRET qui m'aura été délivré?

Merci par avance pour vos retours précieux,

Sophie